

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



EMPLOYÉS DE L'HÔTELLERIE



EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT¹ DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

73 %
des personnes exerçant ce métier sont en emploi stable

 Employés de l'hôtellerie
 Tous métiers



0 %

des personnes exerçant ce métier sont non salariées (13 % tous métiers)

31 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

100 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie «Employés»

La moitié des salariés exerçant ce métier gagnent plus de

1 441 €

net par mois à temps plein (1 780 € tous métiers)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

 Notes :

¹ Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.